

Comité de la forêt domaniale de Marly

Le mardi 3 décembre à 9h30 sur le terrain

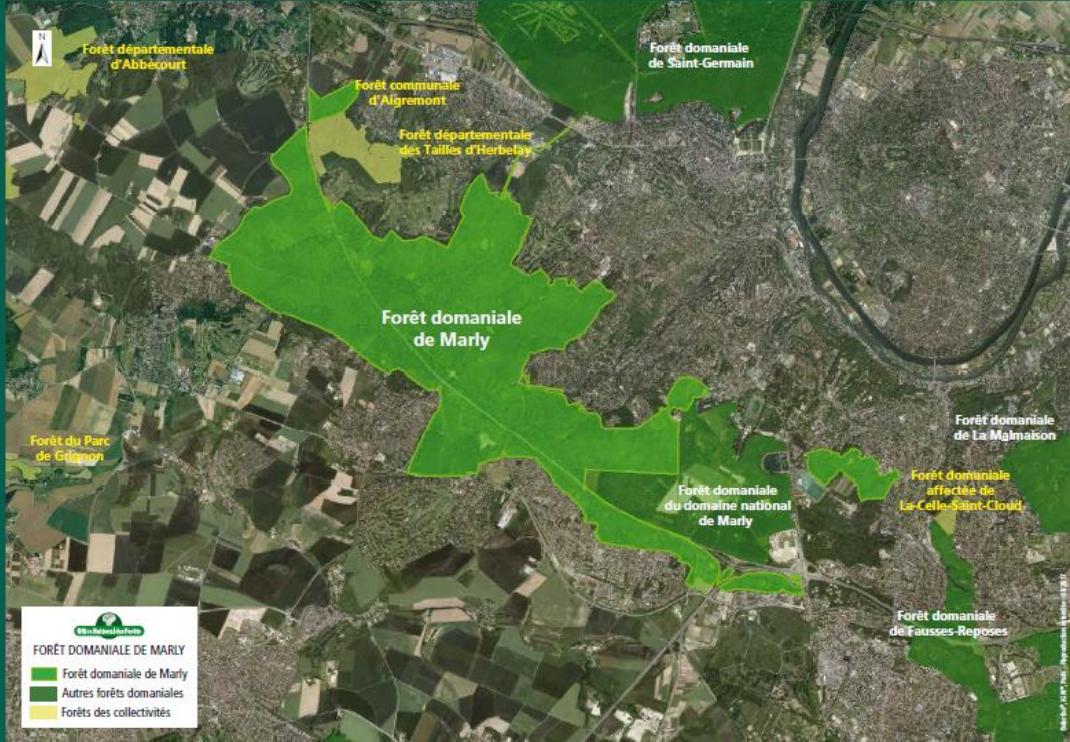
Décembre
2024



Sommaire

- ❖ L'ONF
- ❖ Carte d'identité de la forêt domaniale de Marly
- ❖ Exploitation forestière
 - **Les différentes coupes**
 - **Exploitation forestière**
 - **Les cartes des coupes**
- ❖ Travaux :
 - **Sylvicoles**
 - **Accueil du public**
 - **Environnement**
- ❖ Equilibre sylvo-cynégétique





Carte d'identité de la forêt domaniale de Marly



Situation : département des Yvelines, sur les communes de Aigremont, Bailly, Bougival, Chambourcy, Feucherolles, Fourqueux, L'Étang-la-Ville, Louveciennes, Marly-le-Roi, Mareil-Marly, Noisy-le-Roi, Poissy, Rocquencourt, Saint-Nom-la-Bretèche, Saint-Germain-en-Laye.



Surface : 1 749 ha (forêt domaniale) et 400 ha (domaine du Trou d'Enfer)



Principales essences : chênes 45%, Châtaignier 39%, Hêtre 8%, Frêne 5%, autres feuillus et résineux 3%



Aménagement forestier : de 2002 à 2018 puis de 2020 à 2039



Carte d'identité de la forêt de Marly



Accueil

On trouve en forêt de Marly de nombreuses zones d'accueil privilégiées : entrées de parkings, cheminements, réseaux de promenade, pistes cyclables...

Un centre d'éducation à l'environnement : A l'Ecole de la Campagne et de la Forêt qui accueille 8000 enfants chaque année.



Ecologie

Une biodiversité remarquable dans les zones humides : 50 mares, Plan de gestion écologique en 2012

9 espèces de batraciens, 22 espèces de libellules.



Récolte de bois

de 7 500 m³ à 18 000 m³ en fonction des années, prévision 8 600 m³ en moyenne pour la période 2020 à 2039.

Volume récolté en 2023 :

3500 m³



Sylviculture et exploitation forestière



Les coupes de bois : un acte de gestion sylvicole qui a trois finalités

1. Assurer le **renouvellement** et l'entretien des peuplements des forêts
2. Offrir à la société un **éco-matériau renouvelable** pour relever le défi de la transition écologique et climatique
3. **Approvisionner** la filière forêt-bois qui représente 420 000 emplois et 60 000 entreprises en France

Coupe en futaie irrégulière : acte sylvicole classique



Tous les 8 à 10 ans, des arbres d'âges différents sont coupés afin d'assurer la régénération de la forêt tout en maintenant un paysage forestier continu.

Coupe de sécurité = acte de sécurisation des forêts, un espace ouvert au public



Les arbres dépérissants et dangereux aux abords des chemins, des routes et des infrastructures sont coupés pour assurer la sécurité de tous.

Les coupes de bois : un acte de gestion sylvicole qui a trois finalités

1. Assurer le **renouvellement** et l'entretien des peuplements des forêts
2. Offrir à la société un **éco-matériau renouvelable** pour relever le défi de la transition écologique et climatique
3. **Approvisionner** la filière forêt-bois qui représente 420 000 emplois et 60 000 entreprises en France

La coupe sanitaire de régénération = acte sylvicole exceptionnel dans un contexte de crise



Si la santé des peuplements est critique et ne permet plus d'assurer la régénération naturelle de la forêt (maladie et crise sanitaire par exemple), tous les arbres dépréssants ou morts sont coupés. Une plantation est ensuite programmée l'hiver suivant pour assurer le renouvellement de la forêt.

La coupe d'ouvertures de « chemins » d'exploitation = acte sylvicole classique pour protéger les sols



Les forestiers ont programmé l'ouverture de chemins d'exploitation. Appelés cloisonnements, ces chemins implantés tous les 18 à 24 mètres dans les parcelles, vont permettre de canaliser le passage des engins forestiers, protégeant ainsi les sols. Après leurs ouvertures, la végétation basse (ronces, fougères...) va se développer. Ils seront réutilisés par les engins forestiers tous les 10 ans, lors des coupes de bois. Ils sont régulièrement entretenus.

Le bois

Une ressource valorisée dans sa globalité



Avec le bois tout se trie et rien ne se perd !

Les 3 S de la forêt S comme...

Séquestration : Par le mécanisme naturel de la photosynthèse, la forêt capte le CO₂ de l'atmosphère.

Stockage : Lors de l'exploitation des arbres, une partie du carbone reste stockée dans les produits bois utilisés.

Substitution : L'utilisation du bois construction et du bois énergie permet d'éviter le recours à d'autres matériaux plus énergivores en énergies fossiles.



L'effet cascade :

Le bois est un matériau écologique et renouvelable avec lequel rien ne se perd, tout se transforme. Son utilisation en cascade, de la construction au bois énergie permet de cumuler les effets de substitution et donc de diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

Exploitation forestière

Chiffres de la forêt domaniale de Marly

Volumes récoltés en 2023 : 3 500 m³

850 m³ de bois issus des exploitations menées dans la forêt domaniale de Marly ont été récoltés en « bois façonné ». C'est-à-dire que les coupes ont été réalisée par une entreprise de travaux forestiers mandaté par l'ONF.
=> Ce mode d'exploitation est employé par l'ONF pour les coupes les plus sensibles.

Le restant, 2650 m³ de bois, a été récolté par des entreprises de travaux forestiers externes à l'ONF qui ont acheté les bois sur pied.

Répartition par destination :

Bois d'œuvre	Bois d'industrie	Bois énergie	
		Bois Bûche	Plaquettes
1 400 m ³	300 m ³	1 100 m ³	700 m ³
  	 		

1700 m³ de CO₂ stockés

Après la récolte les bois font l'objet d'un tri par l'ONF :

Selon leurs qualités, ils seront utilisés :

- pour les **produits de qualité**, en bois d'œuvre pour l'industrie du sciage français (construction, tonnellerie..);
- en bois de Trituration pour la fabrication de panneaux de particules ;
- et enfin **en bois de chauffage** en circuit court ou pour les plaquettes forestières pour les chaudières franciliennes.

Carte des coupes martelées non vendues



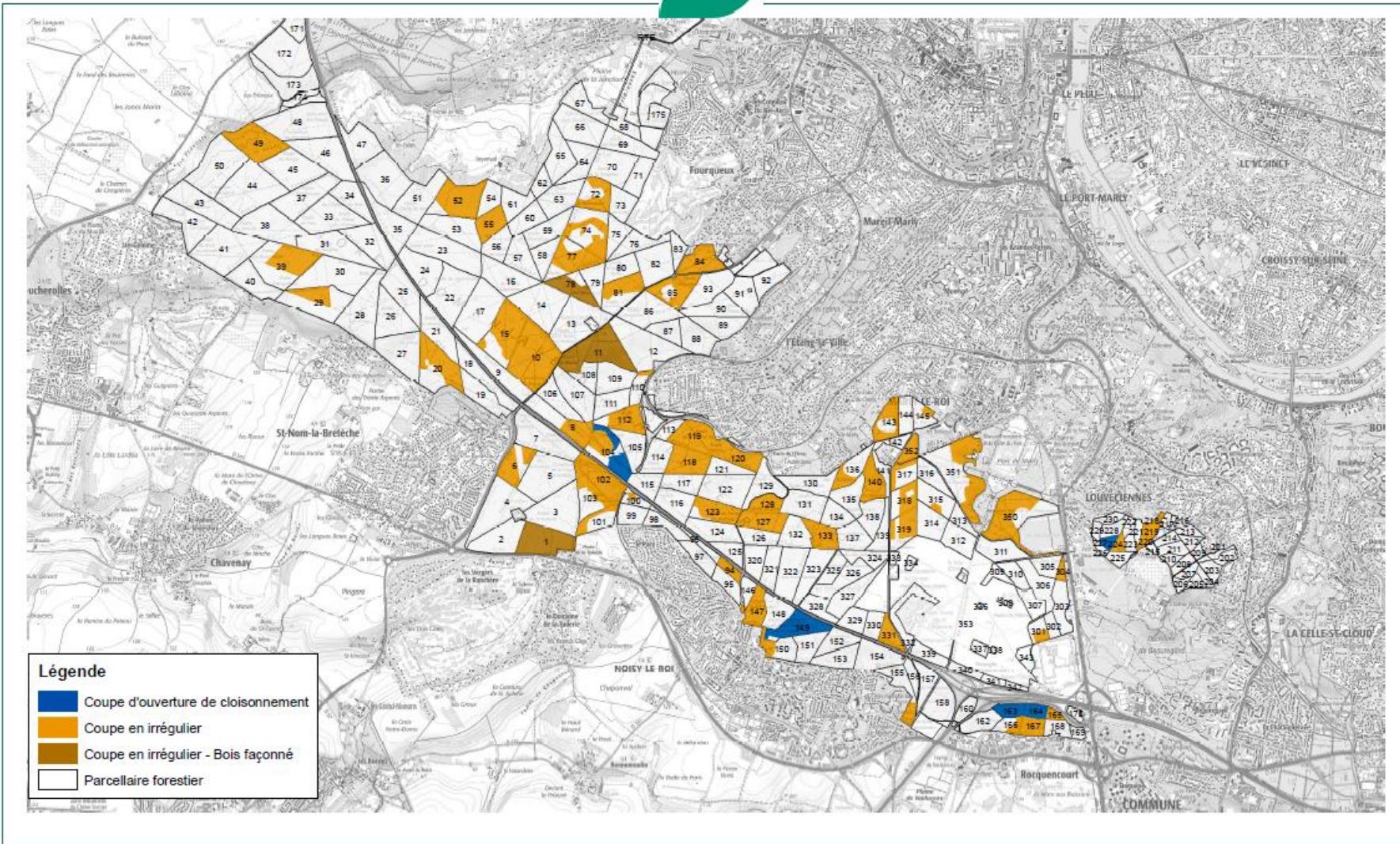
DT Seine-Nord
Agence territoriale Ile-de-France Ouest
Carte réalisée en novembre 2024

Forêt domaniale de Marly et Domaine National de Marly

Coupes martelées non-vendues

N

0 m 990 1 980
1:50 000



Carte des coupes martelées vendues



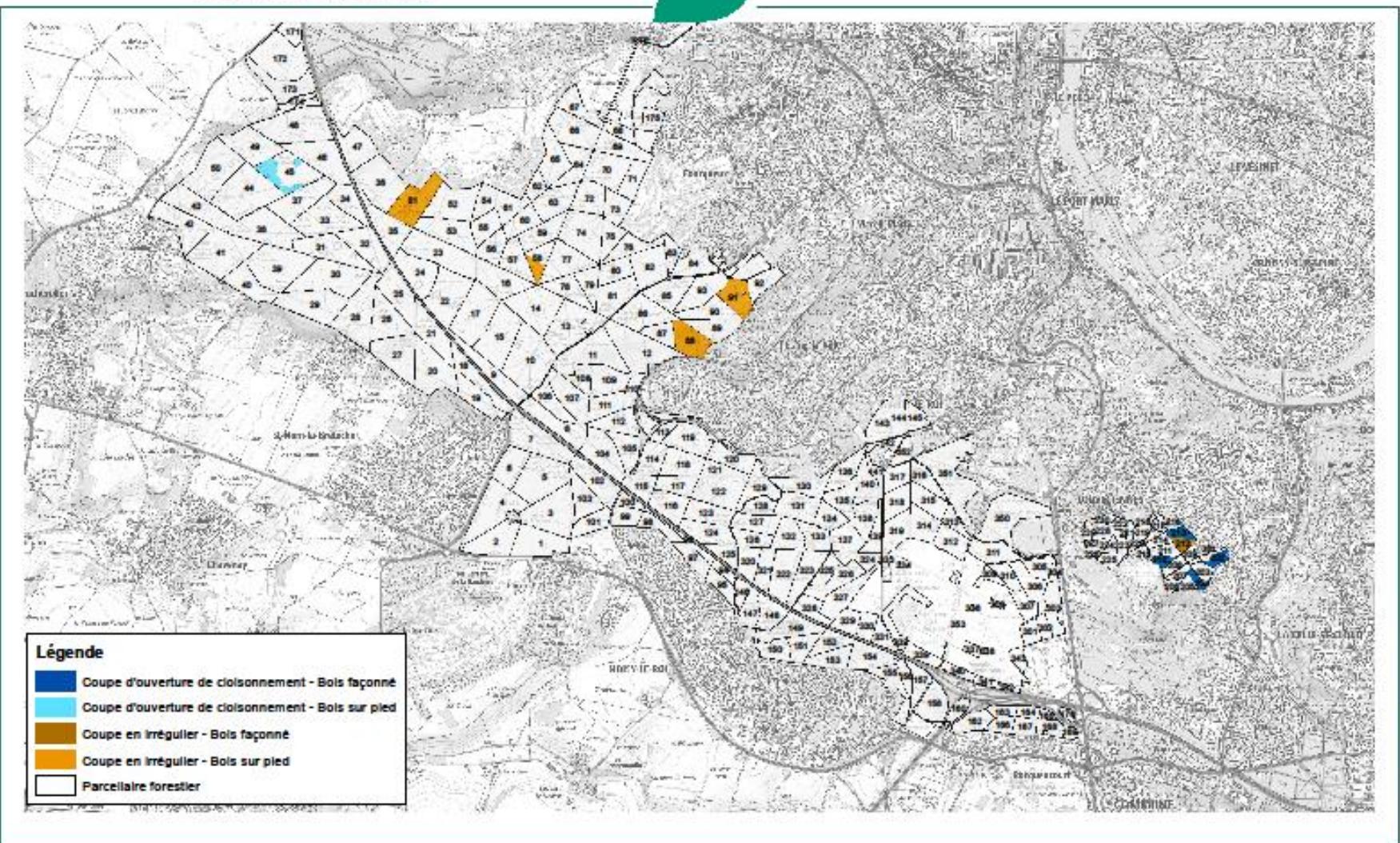
DT Seine-Nord
Agence territoriale Ile-de-France Ouest
Carte réalisée en novembre 2024

Forêt domaniale de Marly et Domaine National de Marly

Coupes martelées vendues

N

0 m 990 1 980
1:50 000



Etat d'assiette 2025



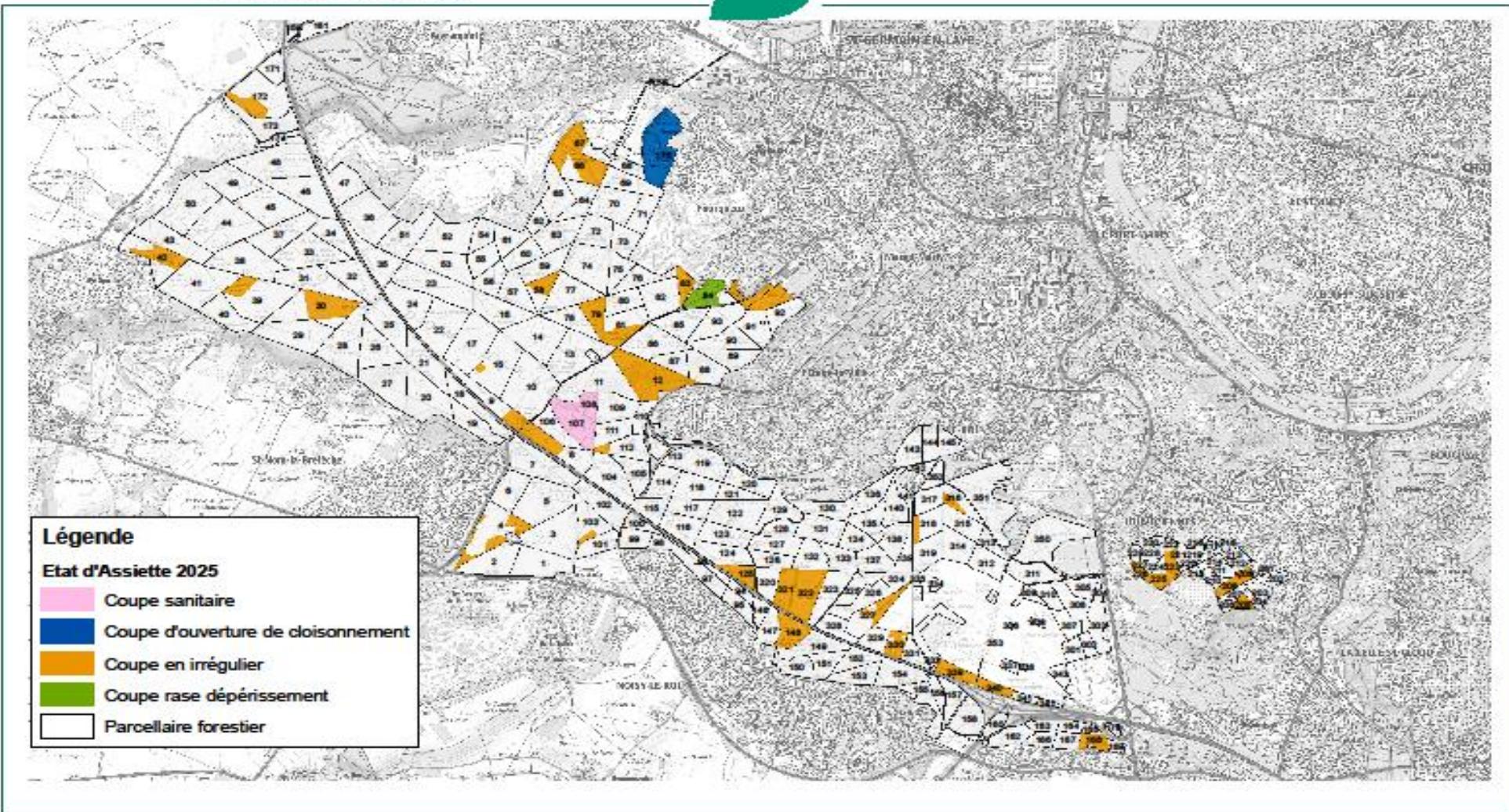
DT Seine-Nord
Agence territoriale Ile-de-France Ouest
Carte réalisée en novembre 2024

Forêt domaniale de Marly et Domaine National de Marly

Etat d'assiette 2025

N

0 m 990 1 980
1:50 000



Travaux



Travaux sylvicoles en 2023

Chiffres de la forêt domaniale de Marly

111 848 €

pour l'année 2023

Travaux sylvicoles réalisés

- Entretien de la régénération : 35 120 €
(dégagement / dépressions / cloisonnements)
- Maintenance des périmètres : 18 288 €
- Travaux d'infrastructure : 58 440€
(abatages de sécurité / curage / lamier)





L'accueil du public et la biodiversité



L'accueil du public en Ile-de-France

Les forêts d'Ile-de-France très fréquentées par le public

> Une gestion dédiée

L'accueil du public est une des 3 fonctions de la forêt avec la production de bois et la préservation de la biodiversité.

L'accueil du public comprend :

- Des aménagements :
 - Aires de stationnement, aires d'accueil, sentiers, (pédestres, voies cyclables, équestres..)
 - De mobiliers bois, agrès sportif, signalétique...
- Des opérations d'entretien : propreté, sécurité, fauchage...

Très fréquentées, les forêts domaniales de l'Île-de-France sont pour la plupart d'entre-elles dotées de schémas d'accueil permettant d'offrir des aménagements en adéquation avec les besoins des usagers tout en préservant les zones fragiles de la forêt.

2 millions €

sont alloués chaque année par l'ONF et ses partenaires pour les forêts domaniales de l'agence (entretien et investissement

Forêt de Marly 2023

- **100 000 € en fonctionnement et investissement**

Avec les partenariats financiers de



Saint Germain
bouclesdeSeine
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION



La gestion des déchets

La propreté des forêts

Elle comprend :

- L'enlèvement des déchets verts et déchets « classiques » (canettes, papiers, restes de pique-niques...) prévus selon les tournées de ramassage régulières, ciblées sur les zones d'accueil où se concentre ce type de déchets.
- Le retrait de dépôts sauvages, gravats, amiante, dépôts de toutes sortes.

Le ramassage est réalisé soit par les équipes de l'ONF soit par le biais de la sous-traitance lorsque les dépôts nécessitent un matériel particulier ou que les dépôts sont dangereux (amiante).



A noter que des équipements de lutte contre les dépôts sauvages (enrochements, barrières ...) sont régulièrement mis en place afin de stopper les dépôts sauvages.

Ils consistent à bloquer les zones les plus exposées aux dépôts (parkings, linéaire de route, zones d'accueil...).

Accueil en forêt : La sécurisation

Elle correspond à l'abattage d'arbres dangereux et l'élagage des branches mortes en bordure de routes et chemins et sur les principales zones d'accueil.



Accueil en forêt : mobilier

Cette action correspond à la mise en place de nouveaux mobiliers et à leur entretien : réparation, peinture, lasurage ...



Accueil en forêt : L'entretien des allées et aires d'accueil

Ce poste comprend le fauchage à l'épareuse des fossés et talus, la tonte parfois le balayage et soufflage.



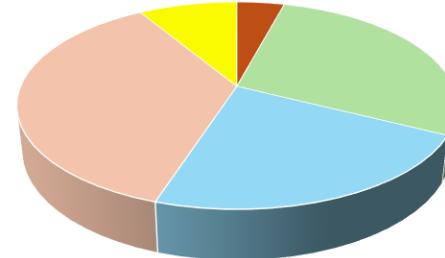
Travaux d'accueil du public 2023

Chiffre de la forêt domaniale de Marly



	COUTS COMPLETS HT (AVEC PILOTAGE)
PROPRETE	4 140,85 €
SECURISATION	28 164,99 €
FAUCHAGE, TONTE...	22 503,13 €
MOBILIERS	36 173,75 €
ENTRETIEN INFRASTRUCTURE	8 624,25 €
TOTAL	99 606,96 €

FORET DE MARLY - 2023 - COUTS COMPLETS HT
(AVEC PILOTAGE)



- PROPRETE
- SECURISATION
- FAUCHAGE, TONTE...
- MOBILIERS
- ENTRETIEN INFRASTRUCTURE



Les projets accueil et biodiversité

2024 - 2027



RESTAURATION DES MARES DE MARLY



Cette forêt est riche d'une cinquantaine de mares qui offrent des conditions favorables à la présence d'une flore et d'une faune inféodées aux milieux humides.

Le projet consiste à la poursuite de la mise en œuvre du plan de gestion des mares :

- travaux de curage et de mise en lumière réalisés en 2021-2022 sur une dizaine de mares
- Suivi écologique (analyse ADN environnemental, suivi amphibiens et faune)



Calendrier :

- *travaux en 2025 et 2026*
- *suivis écologiques sur la période 2025-2027*

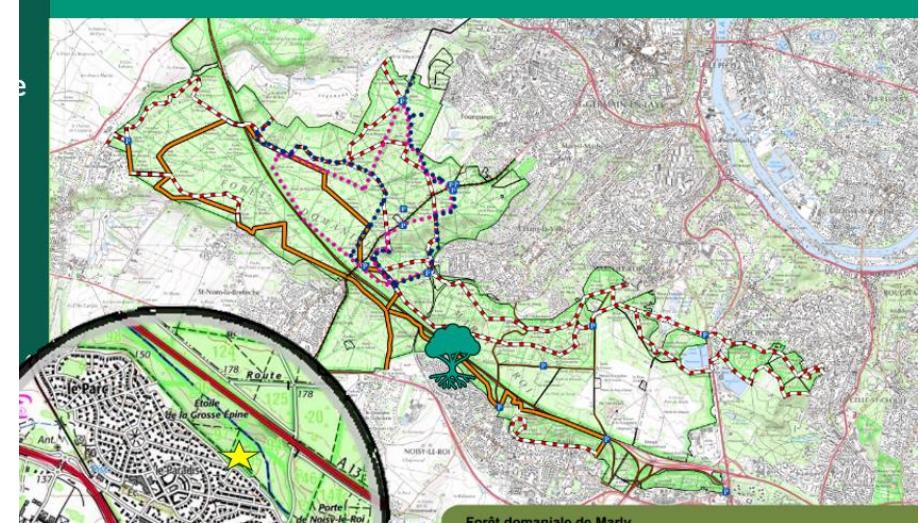
RESTAURATION DE LA CHATAIGNERAIE



Existence d'une châtaigneraie historique (pa 95), vestige de la gestion de nos forêts royales.

En effet, le roi Louis XIV ordonna la plantation de ces châtaigniers afin de nourrir la population en période de famine.

Ces arbres sont encore sur pied.



Le projet consiste à réaliser expertises et travaux sur un îlot de sénescence de châtaigniers dont certains de plus de 300 ans :

- Inventaire du patrimoine arboré et diagnostic des arbres
- Étude paysagère
- Travaux de sécurisation et de paysage

Calendrier :

- expertise en 2024 / 2025
- travaux en 2025

Les manifestations Sportives

 > En 2023, 19 manifestations sportives se sont tenues dans la forêt domaniale de Marly





Equilibre sylvo-cynégétique (Faune)



Equilibre sylvo-cynégétique Limiter le nombre de grands animaux pour préserver la forêt de demain

La recherche de l'équilibre sylvo-cynégétique fait partie intégrante de la gestion durable des forêts.

En l'absence de prédateurs naturels, la chasse est le seul mode de **régulation des populations d'ongulés** (cerf, chevreuil, sanglier) qui, lorsqu'elles sont en trop grand nombre, **compromettent la régénération des forêts** et entraînent une baisse de la biodiversité.

En forêt domaniale, l'ONF est **le détenteur du droit de chasse** et mène une gestion cynégétique exigeante en partenariat avec les acteurs du monde de la chasse.



Equilibre sylvo-cynégétique

Chiffres de la forêt domaniale de Marly

Réalisation du plan de chasse 2023-2024 : 75 bracelets

Nombre de chevreuils prélevés : 68 soit 91 % du PDC

Nombre de sangliers prélevés : 205



Calendrier de chasse
saison 2024-2025



PRUDENCE ACTION DE CHASSE



Forêt domaniale de Marly
Chasse du 18 novembre 2024 au 24 mars 2025

NOVEMBRE : Lundis 18 - 25

DÉCEMBRE : Lundis 2 - 9 - 16

JANVIER : Lundis 6 - 13 - 20 - 27

FÉVRIER : Lundis 3 - 10

MARS : Lundis 3 - 10 - 24

Faute de prédateurs naturels, les populations de cerfs, chevreuils et sangliers ont fortement augmenté. En consommant les graines et les jeunes plants, les grands mammifères mettent à mal le renouvellement naturel des forêts, déjà très affaiblies par le réchauffement climatique. Voilà pourquoi la chasse, strictement réglementée et sécurisée, s'avère le seul moyen pour rétablir l'équilibre entre la forêt et la grande faune.

Chasse en continue de 9h à 18h

Pour la sécurité de tous, il est interdit de pénétrer dans les zones chassées. Lors de ces journées des panneaux "CHASSE EN COURS" sont disposés en périphérie du secteur chassé.





Merci pour votre attention.